

**NOTICE D'INFORMATION**

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

**MULTIPAR PRUDENT GESTION FLEXIBLE**

NUMERO CODE DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS : FCE19900105

COMPARTIIMENT  OUI  NON

NOURRICIER  OUI  NON

Un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale. Il est géré par une société de gestion.

La gestion du FCPE est contrôlée par un conseil de surveillance, composé de représentants des porteurs de parts et, de représentants de l'entreprise. Ce conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels de l'OPCVM, d'examiner la gestion financière, administrative et comptable de l'OPCVM, d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. Le conseil de surveillance d'un FCPE adopte en outre un rapport annuel mis à la disposition de chaque porteur de parts.

L'adhésion au présent FCPE emporte acceptation des dispositions contenues dans son règlement.

Le souscripteur peut obtenir, sans frais, communication du règlement du FCPE sur simple demande auprès de l'entreprise.

Le FCPE « **MULTIPAR PRUDENT GESTION FLEXIBLE** » est un **Fonds multi-entreprises**.

Le fonds est régi par les dispositions de l'article L. 214-39 du Code monétaire et financier

Créé pour l'application :

- **des divers accords de participation** passés entre les sociétés adhérentes et leur personnel,
- **des divers Plans d'Epargne salariale** établis par les sociétés adhérentes pour leur personnel,

Le conseil de surveillance, institué en application de l'article L.214-39 du Code monétaire et financier, est composé :

**Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :**

- ♦ un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le ou les comités ou le comité central de l'entreprise ou les comités centraux des entreprises ou les représentants des diverses organisations syndicales,
- ♦ un membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

**Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprise de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :**

- ♦ un membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
- ♦ un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

**ORIENTATION DE GESTION DU FONDS**

Le fonds est classé dans la catégorie suivante : «**DIVERSIFIE**». Il est un FCPE nourricier du FCP «**CAMGESTION PRUDENT FLEXIBLE**» classé «**DIVERSIFIE**» (prospectus joint à la notice d'information).

A ce titre, l'actif du FCPE «**MULTIPAR PRUDENT GESTION FLEXIBLE**» est investi en totalité et en permanence en parts dudit Fonds Commun de Placement «**CAMGESTION PRUDENT FLEXIBLE**» dont le code ISIN est FR0010732719, et pour le solde en liquidités.

La performance du FCPE pourra être différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'objectif de gestion et le profil de risque du fonds nourricier «**MULTIPAR PRUDENT GESTION FLEXIBLE**» sont identiques à ceux du fonds maître «**CAMGESTION PRUDENT FLEXIBLE**».

**1. Objectif de gestion et stratégie d'investissement du Fonds maître « CAMGESTION PRUDENT FLEXIBLE »**

**OBJECTIF DE GESTION :**

Sur la durée minimale de placement recommandée de 3 ans, le fonds a pour objectif de rechercher principalement la performance des marchés de taux, en se laissant la possibilité de s'exposer aux marchés actions. Le gérant privilégie une exposition définie de façon discrétionnaire par une répartition flexible entre les marchés de taux et d'actions, via des OPCVM.

**INDICATEUR DE REFERENCE :**

Cette forme de gestion ne nécessite pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, le portefeuille pourra être rapproché à posteriori de l'indice composite suivant : 10% DJ Euro Stoxx 300 (dividendes réinvestis) + 40% Euro MTS Global + 50% Eonia.

Le DJ Stoxx 300 publié en euro est un indice actions représentatif des les 300 plus grosses capitalisations boursières de la zone Euro. Il couvre 300 actions, de 18 pays européens, sélectionnées pour leur niveau de capitalisation, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. Il est calculé en continu, la composition de l'indice est revue chaque année en septembre. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site internet [www.stoxx.com/index](http://www.stoxx.com/index)

L'indice EuroMTS Global mesure la performance des emprunts d'Etat les plus représentatifs et les plus liquides de la zone Euro. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site internet [www.euromtsindex.com](http://www.euromtsindex.com)

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site internet [www.euribor.org](http://www.euribor.org).

**STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :**

La stratégie d'investissement reposera sur un choix d'allocation entre différentes classes d'actif : actions et produits de taux et sur un choix de valeurs à l'intérieur de chaque classe.

Le choix d'allocation fait l'objet d'une réunion spécifique ayant pour support les prévisions de marché élaborées chaque mois par la société de gestion.

Gestion à l'intérieur de chaque classe d'actif :

-Actions :

L'actif du Fonds est exposé, à hauteur maximum de 20 % sur les marchés d'actions via des OPCVM de classification : actions françaises, de pays de la zone Euro. Les actions libellées dans les devises suivantes : Franc Suisse, Livre Sterling, Couronne Danoise, Couronne Suédoise, Couronne Norvégienne, sont autorisées à hauteur de 10 % maximum de l'actif net. Les thèmes d'investissement sur la partie actions sont la taille de capitalisation (petites et moyennes capitalisations, grandes capitalisations), le style de gestion (value, growth ou garp) et les secteurs. Les choix sont opportunistes et dépendent du momentum de chaque thème d'investissement dans le cycle économique et des convictions du gérant sur les perspectives de performance de chaque thème.

- Taux :

L'actif du Fonds est exposé entre 80% et 100% sur les marchés de taux : les investissements peuvent porter sur des titres de créances et / ou instruments du marché monétaire libellés en Euro, principalement émis sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE, par des organismes publics. Ces investissements s'effectueront via des OPCVM français et/ou européens des catégories suivantes : obligations et autres titres de créances libellés en Euro dont la notation minimale est Baa3/BBB- (Moody's et Standard & Poor's), monétaire Euro.

L'exposition cible aux actions est de 10%, et aux marchés taux de 90% de l'actif net.

Les OPCVM composant l'actif sont sélectionnés en fonction des styles de gestion retenus et en utilisant l'expertise de la société de gestion en matière de sélection de fonds qui porte sur :

- les anticipations de marchés sur les différentes zones d'intervention s'appuyant sur un travail préalable d'analyse économique. Celle-ci est réalisée à partir des données économiques comme la croissance, l'emploi et l'inflation, l'évolution des politiques monétaire et budgétaire, le cycle de crédit et à partir d'indicateurs avancés (OCDE, IFO, PMI, ZEW, etc.) permettant au gérant d'évaluer la dynamique d'évolution de l'activité macro-économique et son influence sur les différents marchés.

- les processus de gestion des sociétés qui les commercialisent appréciés au travers de filtres quantitatifs et qualitatifs permettant de sélectionner les meilleures sociétés de gestion. Les filtres quantitatifs sont construits à partir d'une base d'environ 60.000 fonds, permettant d'élaborer des groupes d'OPCVM ayant des comportements similaires, comme par exemple les actions européennes large capitalisation défensives. Les filtres qualitatifs ont pour objet l'analyse des équipes (organisation, stabilité, expérience, rémunération, etc.), des processus (approche, stabilité, efficacité) et de la stabilité des styles de gestion dans le temps (principaux facteurs de performance et de risque)

- les performances historiques des produits et leur récurrence dans le temps. Chaque fonds se voit attribuer un « scoring » sur des critères de performance relative au « peer group », régularité de la performance, risque extrême (CVAR), comportement en phase haussière et baissière.

Le gérant peut investir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture (en période de baisse des marchés) dans la limite d'une fois l'actif et en exposition dans la limite de 5 % de l'actif net et/ou de modifier le degré d'exposition du portefeuille (dans les phases de hausse des marchés) à différents risques de taux, d'actions, titres et valeurs assimilées, pour tirer parti des variations de marché et atteindre l'objectif de gestion.

La somme de l'exposition à des risques résultant des engagements et des positions en OPCVM n'excédera pas 100 % de l'actif net.

Le FCP est soumis à un risque de change accessoire sur les devises suivantes : Franc Suisse, Livre Sterling, Couronne Danoise, Couronne Suédoise, Couronne Norvégienne.

Par ailleurs, le gérant pourra utiliser des OPCVM de classification diversifié, fonds indiciels cotés et pour 10 % maximum de l'actif net des OPCVM d'OPCVM, et des OPCVM de gestion alternative (la détention de ces OPCVM a une durée limitée, les parts ou actions de ces derniers seront vendues au plus tard le 01 juillet 2009. Après cette date, le FCP n'aura plus vocation à détenir ce type d'OPCVM).

En fonction des classifications précisées plus haut et selon le pourcentage maximal d'exposition aux différents marchés :

- les OPCVM de droit français peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net du FCP,
- les OPCVM européens non coordonnés ou de droit étranger ou les fonds d'investissement de droit étranger ne peuvent représenter que 10 % de l'actif net.

Les OPCVM dans lesquels le Fonds investit sont gérés ou non par la société de gestion et les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'OPCVM se réserve la possibilité d'effectuer des dépôts, d'emprunter des espèces, de procéder à des opérations d'acquisition ou de cessions temporaires de titres, pour faire face à des souscriptions/rachats.

Il convient de se reporter au paragraphe « Stratégie d'investissement » de la Note Détaillée du FCP pour une description précise des catégories d'actifs et de leur utilisation par l'OPCVM.

## 2. Profil de risque du fonds maître « CAMGESTION PRUDENT FLEXIBLE » :

### PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est classifié « diversifié ». Il peut ainsi être investi sur les marchés d'actions et de taux via des OPCVM.

En conséquence, il présente :

- **un risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué ;
- **un risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de l'univers d'investissement. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ;
- **un risque de taux via l'investissement dans des OPCVM** : dû aux mouvements de baisse du cours des titres de créance sur lesquels l'OPCVM peut investir, qui entraînent une baisse de la valeur du portefeuille ;
- **un risque actions via l'investissement dans des OPCVM** : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser. Ce risque actions est aussi lié au risque des sociétés de petites ou moyennes capitalisations. Sur les marchés des sociétés de petite ou de moyenne capitalisations (small cap/mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidités, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Du fait de la baisse de ces marchés la valeur liquidative du FCP peut éventuellement baisser plus rapidement ou plus fortement.

Par ailleurs le Fonds est soumis à titre accessoire au risque de contrepartie, au risque lié à l'investissement accessoire dans les OPCVM de type alternatif, au risque lié à l'investissement dans des OPCVM de droit européen ou fonds d'investissement étrangers non-conformes à la Directive, au risque de change, et au risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés.

## 3. Composition du FCPE nourricier « MULTIPAR PRUDENT GESTION FLEXIBLE » :

Le FCPE nourricier « MULTIPAR PRUDENT GESTION FLEXIBLE » est investi en totalité et en permanence en parts du Fonds Commun de Placement « CAMGESTION PRUDENT FLEXIBLE » dont le code ISIN est FR0010732719, et pour le solde en liquidités.

## 4. Durée de placement recommandé :

Trois ans minimum. Nous attirons, néanmoins, l'attention du souscripteur sur le fait que ses avoirs sont indisponibles pendant 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé. En revanche, les salariés souscrivant au fonds, dans le cadre d'un PERCO ou d'un PERCOI, ne peuvent disposer de leurs avoirs qu'en cas de départ à la retraite, sauf cas de déblocage anticipé. La durée de placement recommandée pour le fonds maître « CAMGESTION PRUDENT FLEXIBLE » est de : Trois ans.

### **FONCTIONNEMENT DU FONDS**

- ♦ **La valeur liquidative est calculée** : Quotidiennement. Elle est calculée en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises, quotidiennement à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés (calendrier d'EURONEXT PARIS SA). La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- ♦ **Lieu et mode de publication de la valeur liquidative** : affichée dans les locaux de l'entreprise, Internet.
- ♦ La composition de l'actif du FCPE est publiée chaque semestre par la société de gestion qui communique les informations à l'entreprise et au conseil de surveillance auprès desquels tout porteur peut la demander. La société de gestion tient à la disposition de chaque porteur de parts un exemplaire de rapport annuel.

Etablissements chargés des souscriptions et des rachats de parts :

**BNP PARIBAS,  
SOCIETE GENERALE,  
CREELIA.**

### **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

- APPORTS ET RETRAITS :** En numéraire.
- MODE D'EXECUTION :** Prochaine valeur liquidative.
- COMMISSION DE SOUSCRIPTION A L'ENTREE :** 3 % maximum, à la charge de l'entreprise, destinée à être rétrocédée à la société de gestion.
- COMMISSION DE RACHAT A LA SORTIE :** Néant.
- COMMISSION D'ARBITRAGE :** 0,20% maximum des sommes arbitrées.
- FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS :**

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du Fonds s'élèvent à 0,05 % l'an (TTC) maximum de l'actif net du Fonds. Ils correspondent aux commissions de gestion administrative, comptable et financière et aux honoraires du contrôleur légal des comptes.

- FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE :**

Les frais à la charge de l'entreprise : Néant.

**COMMISSIONS DE SURPERFORMANCE :** Néant.

**COMMISSIONS DE MOUVEMENT :** Néant.

**FRAIS DE GESTION INDIRECTS :**

Commission de gestion indirecte : 1,50% l'an (TTC) maximum de l'actif net des OPCVM sous-jacents, à la charge du fonds. Les frais de gestion indirects de l'OPCVM maître « **CAMGESTION PRUDENT FLEXIBLE** » peuvent atteindre 2,39% maximum de l'actif des OPCVM sous-jacents.

Commission de rachat indirecte : Néant

Commission de souscription indirecte : 2,50%.

**AFFECTATION DES REVENUS DU FONDS :** Capitalisation dans le fonds.

**FRAIS DE TENUE DE COMPTE CONSERVATION :** A la charge de l'entreprise.

**DELAI D'INDISPONIBILITE :**  
Cinq ans (Participation, PEE, PEI)  
Dix ans (PPESV, PPESVI)  
Echéance Retraite (PERCO, PERCOI)

**DISPONIBILITE DES PARTS :**  
1er jour du 5ème mois (Participation seule ou avec Plan d'Epargne Salariale).  
Dernier jour du 6ème mois (Plan d'Epargne salariale).  
Jour du départ à la retraite (Plan d'Epargne salariale)

**MODALITES DE DEMANDE DE REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET QUINQUENNAUX :**

Les demandes de rachats, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au dépositaire par l'intermédiaire du teneur de compte, et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en précisant une valeur plancher. Cet ordre reste valable 2 mois. En cas de transfert collectif, fusion ou scission cet ordre est annulé.

**VALEUR DE LA PART A LA CONSTITUTION DU FONDS :** EUR 1,52 (UN EURO CINQUANTE DEUX)

**NOM ET ADRESSE DES INTERVENANTS :**

♦ **SOCIETE DE GESTION :** **BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SAS**  
Montant du capital : EUR 62.845.552  
1, boulevard Haussmann  
75009 PARIS

♦ **GESTIONNAIRE COMPTABLE PAR DELEGATION :** **BNP PARIBAS FUND SERVICES**  
3, rue d'Antin  
75002 PARIS

♦ **DEPOSITAIRE :** **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**  
3, rue d'Antin  
75002 PARIS

♦ **CONTROLEUR LEGAL DES COMPTES :** **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**  
CRYSTAL PARK  
63, Avenue de Villiers  
92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

♦ **TENEUR DE COMPTE-CONSERVATEUR DES PARTS :** **BNP PARIBAS**  
16, Boulevard des Italiens  
75009 PARIS

**SOCIETE GENERALE**  
SBAN / EDE  
Boîte Postale 87 505  
44 325 NANTES CEDEX 3

**CREELIA**  
26956 VALENCE CEDEX 9

Ce FCPE a été agréé par la Commission des opérations de bourse, le 10 avril 1990

Date de la dernière mise à jour de la notice : le 16 septembre 2009.

**A la clôture de chaque exercice, la société de gestion rédige le rapport annuel du FCPE. Ce rapport annuel est mis à la disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande auprès de l'entreprise.**

**La présente notice d'information doit être remise aux porteurs préalablement à toute souscription.**